



Règlement de l'atelier de menuiserie

En plus du respect du règlement général des ateliers, veuillez respecter les mesures suivantes :

NB : Les règles énumérées ci-dessous s'appliquent à tous les genres de machines ; les règles spécifiques sont étudiées dans le cadre du cours de technologie.

Avant d'utiliser une machine, soyez attentif aux directives de sécurité énoncées par votre professeur.

La prévention des accidents est l'affaire de tous !

Collaborez avec vos compagnons de classe à la prévention des accidents en respectant les consignes et en essayant de prévoir ce qui peut causer danger.

Avertissez votre professeur de vos observations et remarques qui peuvent contribuer à une amélioration.

Accès aux machines.

- L'accès aux machines est interdit aux élèves sans l'autorisation du professeur
- La vérification du montage et du réglage des outils doit être réalisée avant toute mise en route.
- La conduite d'une machine (réglages, mise en route, arrêt, ...) n'est confiée qu'à un seul élève à la fois.

Dispositifs de sécurité.

- Chaque machine est équipée d'un dispositif de sécurité adapté.
- Vous devez obligatoirement utiliser ces dispositifs pour tous les travaux à réaliser.
- La mise en place correcte du dispositif de sécurité doit être vérifié par le professeur avant tous travaux

Conduite de la machine.

- En matière d'outillage, ne montez que les outils de coupe propre à la machine (couteaux, lame de scie,...)
- Lisez et appliquez les règles particulières avant d'utiliser une machine.
- Il est absolument interdit de faire quelques réglages que ce soit lorsque la machine est en rotation.
- Vérifiez la pièce de bois avant de travailler :
 - éliminez les pièces déformées, fendues ou comportant des nœuds vicieux,
 - éliminez les pointes et tout ce qui pourrait émousser les outils de coupe.
- Eliminez les rognures et la sciure des surfaces de la machine quand celle ci est à l'arrêt complet.

- Respecter la vitesse de coupe et vérifiez si la vitesse de coupe est compatible avec l'outil utilisé.
- Attendre que la machine ait atteint sa vitesse maximum avant de commencer à travailler.
- A l'arrêt, attendez que toutes les pièces en mouvement soient immobilisées avant de vous éloigner.
- Chaque machine est équipée d'un arrêt d'urgence à n'utiliser quand cas d'urgence.

Protections individuelles.

- Mains : Tenez vos mains éloignées des pièces en mouvement
 - Utilisez les poussoirs pour l'avancement manuel des bois à travailler
 - Utilisez les entraîneurs.
- Yeux : Le port de lunettes de sécurité est obligatoire la ou des projections de matière peuvent se produire.
- Oreilles : Le port du casque antibruit est obligatoire dans le « parc machines »
- Corps : La tenue de travail obligatoire à l'atelier est la salopette sans graffiti, celle ci doit être propre, bien ajustée, fermée au col et aux poignets et ne présenter aucun élément flottant.
- Pieds : **Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.**

Organisation, entretien et nettoyage.

- Il est interdit de s'asseoir sur les établis.
- Respecter un périmètre de sécurité autour de chaque machine ; ne rien stocker dans ce périmètre.
- Veillez à ne pas encombrer les couloirs de passage.
- L'accès à la cabine électrique doit être libre en tout temps.
- Il est strictement interdit d'intervenir dans toutes boîtes à fusibles.
- A la fin de chaque séance, l'atelier est rangé et nettoyé ; les pièces en cours sont stockées dans les armoires prévues.
- Les déchets de bois, cales et autres sont évacués au fur et a mesure.
- Les sacs d'aspiration sont vidés en temps et en heure pour le confort de tous.
- Lors du nettoyage de l'aspiration, il est obligatoire de porter les masques anti-poussières prévus.
- ...
- ...
- ...

